BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE – ECHANGE DE TERRAIN ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION SAINT VINCENT LANNOUCHEN

Monsieur Yvan MORRY, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal que, dans le cadre du projet de construction d'une résidence pour personnes âgées autonomes en lieu et place du bâtiment du Conseil Départemental, l'Association Saint- Vincent Lannouchen sollicite un échange de parcelles boulevard de la République.

Ainsi, il convient que la commune :

- déclasse ce délaissé du domaine public pour incorporation au domaine privé de la commune,
- cède à l'Association Saint Vincent Lannouchen le chemin situé le long de la parcelle cadastrée section BP N° 2 d'une superficie de 184 m².

VU l'avis favorable de la commission « Economie - Projets urbains - Foncier » en date du 21 janvier 2016,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Yvan MORRY, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE Madame le Maire à signer cet échange de terrains qui sera passé en la forme notarié au rapport de Maîtres PRIGENT & RAMOND notaires associés à Landivisiau,

L'AUTORISE EGALEMENT à :

- déclasser ce délaissé du domaine public pour incorporation au domaine privé de la commune,
- cèder à l'Association Saint Vincent Lannouchen le chemin situé le long de la parcelle cadastrée section BP N° 2 d'une superficie de 184 m².

PRECISE que l'Association Saint-Vincent Lannouchen cède la même surface sur une partie de la parcelle cadastrée section BP N° 2,

PRECISE EGALEMENT que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'Association Saint-Vincent Lannouchen.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 29 janvier 2016 Le Maire, Laurence CLAISSE.

Laurence CLAISSE

* WISTERE *

Reçu à la Préfecture du Finistère le

18 FEV. 2016